

ETABLISSEMENT : **Lycée de "La Fontaine du Vé - SEZANNE**
 Extrait de PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
 SEANCE du **30 juin 2015** à 17 h

PEDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE	ACTES ADMINISTRATIFS
<p><u>Projet d'établissement</u> :</p> <p>Ce projet d'établissement est la déclinaison du projet académique 2013-2016 organisé autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parcours des élèves - Les apprentissages - L'action des personnels - L'action de l'institution <p>Ce dernier met tout particulièrement l'accent sur le renforcement des apprentissages de l'élève et l'ambition que nous devons porter quant à leurs parcours scolaires.</p> <p>Le projet d'établissement définit les priorités que nous nous fixons quant à notre action et autour desquelles tous les personnels se mobilisent.</p> <p>Sa ligne directrice est la personnalisation des apprentissages, le suivi personnalisé des élèves en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.</p> <p>L'action éducatrice de l'établissement s'appuie sur une culture collective dont le respect, la tolérance et la solidarité sont des valeurs fondamentales.</p> <p>L'action pédagogique, centrée sur l'accompagnement de l'élève dans sa globalité, vise à donner le goût des savoirs et la culture de l'effort.</p> <p>Elle s'attache à faire en sorte que les élèves s'approprient les outils et méthodes de travail qui constitueront les bases de la réussite de leur formation et plus tard de leur insertion dans la société.</p> <p>L'action culturelle vise l'éveil des sensibilités et l'ouverture d'esprit à tous les types de culture, scientifique et artistique, dans leurs aspects les plus variés.</p> <p>Elle a également pour objectif, à travers les relations internationales, d'appréhender les différences, de les accepter, de les rechercher, de les intégrer comme ferment de l'épanouissement personnel.</p> <p>Ses objectifs généraux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire acquérir des connaissances et des méthodes de travail solides. - Former l'élève à la recherche personnelle - Faire découvrir à l'élève ses capacités - Développer l'habileté, le goût, la créativité - Développer le sens du projet et le goût de l'effort - Favoriser l'ouverture au monde - Faire accéder l'élève à l'autonomie - Eduquer à exercer ses responsabilités - Eduquer au respect 	
<p>Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☒ Adopté à l'unanimité</p>	87-2014/2015
<p><u>Préparation de rentrée</u> :</p> <p>Le conseil adopte le tableau de répartition des décharges pour le lycée général défini selon le projet d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référent numérique : 1 - Coordination : 3 	
<p>Votants : 21 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 4</p>	
<p>☒ Adopté à la majorité</p>	74-2014/2015
<p><u>Préparation de rentrée</u> :</p> <p>Le conseil adopte le tableau de répartition des 9 IMP pour le lycée général défini selon le projet d'établissement :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Référent culture : 0,5 - Tutorat : 5 - Autres missions : 3.5 																					
Votants : 21 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 4																					
☒ Adopté à la majorité	86-2014/2015																				
<u>Préparation de rentrée :</u> Le conseil rejette le tableau de répartition des 2 IMP pour la SEP défini selon le projet d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - Référent culture : 0.5 - Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif : 1.5 																					
Votants : 21 Pour : 9 Contre : 12 Abstentions : 0	94-2014/2015																				
☒ Rejeté à la majorité																					
<u>Préparation de rentrée :</u> Le conseil rejette le tableau de répartition des décharges pour la SEP défini selon le projet d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - Référent numérique : 1 																					
Votants : 21 Pour : 9 Contre : 12 Abstentions : 0	93-2014/2015																				
☒ Rejeté à la majorité																					
<u>Bac Pro ASSP : Évolution de la carte des formations :</u> Transformation d'une ½ section de Bac Pro ASSP option A en Option B (Structure) Le CA se prononce favorablement à cette transformation	96-2014/2015																				
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0																					
☒ Adopté à l'unanimité																					
Le conseil d'administration arrête le calendrier de la rentrée scolaire 2014-2015 : <ul style="list-style-type: none"> - Rentrée des enseignants le lundi 31 Août 2015 - Rentrée des élèves de Seconde générales et technologiques le mardi 1^{er} septembre à 8 h 15. - Rentrée des internes le mardi 01 septembre à 17 h 00. - Rentrée des élèves de 2^{nde} Professionnelles et 3^e PFP le mercredi 02 septembre à 8 h 15 - Pas de cours pour les élèves de 2^{nde} générales le mercredi 02 septembre - Rentrée des 1^{ère} et Terminales le mercredi 02septembre à 8 h 45 - . 																					
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0																					
☒ Adopté à l'unanimité	75-2014/2015																				
Le calendrier des périodes de Formation en Milieu Professionnel de l'année 2015/2016 est adopté (cf.tableau en annexe)																					
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0																					
☒ Adopté à l'unanimité	95-2014/2015																				
<u>Principe et financement des projets éducatifs et culturels</u>																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Action</th> <th style="width: 25%;">Responsable</th> <th style="width: 25%;">Classes</th> <th style="width: 25%;">Dates</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><u>Lycée</u></td> </tr> <tr> <td>Programmation Culturelle</td> <td>N Zélanti</td> <td>2ndes</td> <td>année scolaire 15/16</td> </tr> <tr> <td>Grande Bretagne</td> <td>S.Leite De Pinho</td> <td>2 classes de secondes</td> <td>mars avril 2016</td> </tr> <tr> <td>Atelier théâtre</td> <td>I. Favrault</td> <td>élèves collège lycée</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Action	Responsable	Classes	Dates	<u>Lycée</u>				Programmation Culturelle	N Zélanti	2ndes	année scolaire 15/16	Grande Bretagne	S.Leite De Pinho	2 classes de secondes	mars avril 2016	Atelier théâtre	I. Favrault	élèves collège lycée	
Action	Responsable	Classes	Dates																		
<u>Lycée</u>																					
Programmation Culturelle	N Zélanti	2ndes	année scolaire 15/16																		
Grande Bretagne	S.Leite De Pinho	2 classes de secondes	mars avril 2016																		
Atelier théâtre	I. Favrault	élèves collège lycée																			

Paris Orsay	C. Béguinot	1ères ES-S + atelier Théâtre	16-oct-15	
Château Versailles	C. Béguinot	2de expl+1 classe 4ème	06/11/2015	
Paris La Défense	C. Béguinot	2 classes de 1ères+ atelier théâtre	27/11/2015	
Paris Guimet	C. Béguinot	2 classes de Tles+ atelier théâtre	2ème trimestre 15/16	
Paris inter musées	C. Béguinot	1 classe 2nde + 1ère indus	2ème trimestre 15/16	
Echange Canada virtuel	K. Hermand	élèves du collège		
Echange Espagne	I. Favrault	1 classe de 3ème + classe de 2nde	Printemps 2016	
Théâtre troyes	N Zélanti	2nde 1ères	1er trimestre 15/16	
Théâtre Troyes	N Zélanti	2nde 1ères	2ème trimestre 15/16	
Comédie Française	Luc Zélanti	2nde 1ères	2 trimestre 2016	
Film	NL Zélanti	1ères L	année scolaire 15/16	
Guise Lewarde	D. Chevrey	1ères 2 classes ES	1er trimestre 15/16	
Festival Marionnettes	C Baloche	ASSP+6-5 segpa	sept-15	
Semaine bleue	C Baloche	1ère ASSP	12/10/2015	

Financement selon le tableau joint.
Le conseil autorise la signature des conventions attachées à ces projets et la perception des dons.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

ℙ Adopté à l'unanimité

90-2014/2015

AFFAIRES FINANCIERES	ACTES ADMINISTRATI FS
<p><u>Acceptation de dons du FSE:</u> Angleterre : 1 000 € Atelier Théâtre : 250 € Paris Orsay : 100 € Château de Versailles : 50 € Paris la Défense : 100 € Paris Guimet : 100 € Paris Inter Musées : 50 € Échange Espagne : 2 000 € Théâtre Troyes : 45 € Comédie Française : 60 € Film : 500 € Guise Lewarde : 300 € Festival Marionnettes : 160 €</p>	78-2014/2015
<p>Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>ℙ Adopté à l'unanimité</p>	
<p>Don de matériel : Transtockeur: GTI Système numéro T523 par le Lycée Gaston Bachelard pour l'atelier de maintenance.</p>	
<p>Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>ℙ Adopté à l'unanimité</p>	76-2014/2015
<p><u>Une décision modificative pour vote (n° 12) - Exercice 2014</u> - est soumise aux membres du conseil d'administration afin d'effectuer :</p> <p><u>Ventilation des crédits globalisés :</u> Le Rectorat nous a notifié le 3^e et dernier versement de crédits globalisés pour l'année 2015. Le montant est de 3 800 € et portera le montant annuel à 16 800 €. La répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 500 € pour les stages en entreprise - 2 300 € pour l'action internationale <p><u>Virement de services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 730 € de AP en OPC (taxe pour vidéo-interactif ATE1) 	77-2014/2015

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
ℒ Adopté à l'unanimité	
Remboursement des frais occasionnés par le PFMP : 1) les frais de restauration ne sont pas remboursés par le LPO. 2) Les frais de transport : <ul style="list-style-type: none"> - si le stage a lieu dans la commune de résidence pas de remboursement - si le stage a lieu dans la commune de l'établissement scolaire : pas de remboursement, sauf si les horaires des transports sont incompatibles avec les horaires de travail des entreprises. Dans ce cas les modalités prévues ci-dessous s'appliqueront. - si la distance est supérieure à 50 km par jour : remboursement d'un A/R par semaine - si la distance est inférieure à 50 km par jour : remboursement d'un A/R par jour - Si l'élève change de résidence pendant la PFMP et que la distance entre cette résidence et le lieu de stage est inférieur à 50 Km, remboursement d'un A/R par jour entre nouvelle résidence et lieu de stage (fournir une attestation de résidence). - pour les stages éloignés une autorisation préalable sera exigée Les remboursements seront faits sur présentation de justificatifs pour les transports publics et sur la base du tarif SNCF 2 ^{ème} classe lors de l'utilisation de véhicule personnel.	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
ℒ Adopté à l'unanimité	91-2014-2015
<u>Tarifs des préparations ATMFC, ASSP, SEGPA</u> - Sachet de biscuits : 2 € - Croissant/ chocolatine: 0 €50 - Sandwich : 2 €50 - Repas au restaurant d'application : 4 € - Repas améliorés (utilisation de produits rares et repas élaborés) : 5 € - Préparations sucrées (compote, crème, salade de fruits...) 1.50 € - Préparations sucrées (pâtisseries: cake, madeleines, 4/4, marbré, crêpes...) 2.50 € - Préparations sucrées (tarte aux fruits): 3.00 € - Crudités: 1.50 € - Potage, purée: 2.00 € - Tartes salées, gratin, préparation à base de viande : 3.80 € <u>Autres tarifs ;</u> Tarif de remplacement de carnets de correspondance perdu ou dégradé : 2 € Tarifs des copies couleurs facturables notamment aux projets de sorties/Voyages/Projets culturels du collège : 0.10 € la copie	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	92-2014/2015
ℒ Adopté à l'unanimité	
<u>Sortie d'inventaire :</u> Pont élévateur n° Da00138V acheté en 1985, financé par la taxe d'apprentissage, complètement amorti, pour mise au rebut.	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	79-2014/2015
ℒ Adopté à l'unanimité	
Adoption du <u>Règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement</u> Les points principaux sont exposés : <ul style="list-style-type: none"> - Les inscriptions à la demi-pension et internat se font au plus tard à la rentrée scolaire et sont valables pour l'année scolaire entière sauf changement sur <u>demande écrite des familles en fin de trimestre. Les demandes doivent alors parvenir au plus tard avant les vacances de décembre et avril</u> Pour les demi-pensionnaires il existe deux forfaits : <ul style="list-style-type: none"> - Forfait 4 jours pour un accès au self les lundi, mardi, jeudi et vendredi. <u>En cas de nécessité de prendre un repas le mercredi pour retenues l'élève devra acheter un badge à 3.70 € (prix 2015)</u> - Forfait 5 jours pour un accès au self les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. - Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leurs repas en achetant un 	

<p>badge jetable à usage unique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paiement se fait soit en espèces, soit en chèques soit par virement. - Des remises peuvent être accordées pour les familles nombreuses - Des remises sont accordées pour certaines absences. La liste de ces absences est définie par le Conseil Régional. <p>Le règlement du service de restauration et d'hébergement est approuvé</p>	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☞ Adopté à l'unanimité	80-2014/2015

CONTRATS ET CONVENTIONS	ACTES ADMINISTRATIFS
<p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention pour l'affranchissement du courrier avec le GRETA de la Marne</p>	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☞ Adopté à l'unanimité	82-2014/2015
<p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention de mise à disposition de matériels avec le lycée Gaston Bachelard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banc hydraulique "tout ou rien" (didactique) de 1988 (référéncé établissement - Banc hydraulique proportionnel, marque HYDRO TECHNIC, ref SH2200P, num fabrication 1803, année: 1995. - divers petits matériels connexes à ces deux matériels 	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☞ Adopté à l'unanimité	81-2014/2015
<p>La loi NOME du 07 décembre 2010 portant organisation du marché d'électricité qui organise la fin des tarifs réglementés stipule qu'après le 31 décembre 2015, chaque pouvoir adjudicateur aura l'obligation de pourvoir à ses achats d'électricité dans le cadre du code des marchés publics.</p> <p>Compte-tenu du calendrier contraint et de la complexité d'un tel marché, le président propose d'adhérer au groupement de commande initié par la Région Champagne-Ardenne pour l'achat d'électricité.</p> <p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention d'adhésion à ce groupement de commande.</p>	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☞ Adopté à l'unanimité	83-2014/2015
<p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les conventions de Périodes de Formation en Milieu Professionnel issues de l'application SPIRALE.</p>	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☞ Adopté à l'unanimité	84-2014/2015
<p>Le chef d'établissement est autorisé à signer les conventions pour 3 années scolaires avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ULM Club Sézannais - l'Aéro-Club Sézannais <p>dans le cadre de la formation BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique)</p>	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☞ Adopté à l'unanimité	85-2014/2015
<p>En application du premier alinéa de l'article L. 916-1 du code de l'éducation, et du décret n°2003-484 du 6 juin 2003 modifié, les assistants d'éducation peuvent être recrutés par les EPLE .</p> <p>Le chef d'établissement est autorisé à recruter et signer les contrats des assistants d'éducation au lycée :</p> <p>Nombre d'ASSED alloués pour la rentrée 2015 pour le LPO et le Collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 ETP Assistants d'éducation 	

<ul style="list-style-type: none"> - 0.5 ETP Assistant pédagogique <p>Nature des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vie scolaire - Assistant pédagogique - TICE <p>Quotité de travail : 0.5 ou temps plein</p> <p>Dans la limite des moyens attribués à l'établissement par les autorités académiques, le chef d'établissement a pleine compétence pour conclure les contrats de recrutement correspondant au projet approuvé par le conseil d'administration. Il peut conclure dans les mêmes conditions tout contrat de recrutement pour le remplacement d'assistants d'éducation temporairement absents.</p>	
<p>Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☒ Adopté à l'unanimité</p>	89-2014/2015
<p>Le chef d'établissement est autorisé à signer les contrats des assistants d'éducation AESH recrutés par la DASEN, dans la limite des moyens attribués à l'établissement par les autorités académiques,</p>	
<p>Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☒ Adopté à l'unanimité</p>	88-2014/2015

Le Président du Conseil d'Administration - Manuel NEVES